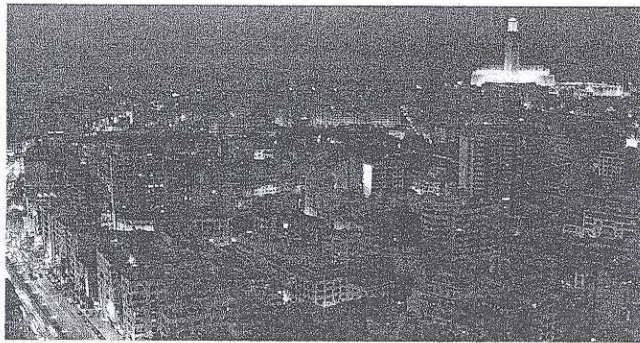


Gestion locale de Casablanca

Gouvernance, le maillon faible ?

● La ville s'appuie sur plus de 15.000 fonctionnaires dont «l'organisation laisse à désirer». L'accélération du plan de déconcentration, qui doit permettre aux délégations des différents ministères de jouer pleinement leur rôle de partenaire de la ville, est nécessaire.

Il est de notoriété publique que les maux de Casablanca sont nombreux. Sa gestion administrative locale en est un. «La ville dispose d'au moins 15.000 fonctionnaires, mais leur organisation laisse à désirer. Il faut une rationalisation de cette gestion administrative locale. Il faut un travail sur les ressources humaines», note Khalid Safir, wali du grand Casablanca. Safir animait une conférence sur le plan de développement 2015-2020 de Casablanca, organisée par l'Association des lauréats du groupe ISCAE. L'une des pistes pour améliorer la gouvernance consisterait, selon le wali, à organiser des programmes de départ volontaire. Bien évidemment, il faudrait aussi procéder à des recrutements de profils plus adaptés aux nouvelles missions de la ville. Pire encore, la wilaya et la commune n'ont pas d'organigramme, ce qui témoigne de la situation de l'administration locale, souvent critiquée. «Actuellement, un travail est mené pour doter aussi bien la wilaya que la commune d'un organigramme. Il faut par ailleurs accélérer le plan de déconcentration pour permettre aux délégations des différents ministères de jouer pleinement leur rôle de partenaire de la ville», souligne le wali. Ces problèmes ont déjà été soulevés lors de l'élaboration du plan de développement de la ville. Un plan qui comprend aussi des solutions à d'autres problèmes, à l'instar de ceux des 200.000 ménages vivant dans des quartiers insalubres et sous-équipés (soit un quart de la population casablancaise), de ceux relatifs à la sécurité dans les transports, ou encore de la problématique liée à l'encouragement de l'investissement... (www.leseco.ma). Pour remporter ce pari, il fallait élaborer les mesures d'accompagnement de ce plan, et celles-ci se répartissent en quatre axes. Le premier, qui concerne la bonne gouvernance,



Il vise à définir et à clarifier les rôles des élus et des agents d'exécution. «Aujourd'hui, la ville est gérée par une charte communale qui ne fait pas la distinction entre les petites et les grandes communes, ce qui n'est pas normal. Il y a un effort à faire pour doter la métropole économique d'un système de gestion particulier prenant en considération ses spécificités. Ce dernier devrait distinguer les attributions délibératives des élus de celles des agents d'exécution», souligne le wali. En clair, Casablanca doit être dotée d'une administration locale efficiente, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, comme le reconnaît le wali. Le deuxième levier est celui du financement du plan. Certes, il y a des projets qui seront financés par les fonds publics (États, communes), mais pour les autres, il faudra trouver des financements privés. Le troisième axe porte sur la modernisation des services admi-

nistratifs. «On ne peut pas prétendre rehausser le rang de Casablanca et faire rayonner celle-ci à l'international si elle n'offre pas des services administratifs de la même qualité que celle assurée par les grandes villes du monde», précise le wali. Enfin, toutes les villes qui ont «réussi» ont créé une identité et une marque qui leur sont propres. «La ville de Casablanca, qui dispose déjà d'une identité, doit la valoriser en développant une politique «marketing» agressive et un plan de communication qui l'accompagne», préconise le wali. Ceci étant, il faut rappeler que le plan de développement de la métropole économique repose sur quatre leviers de développement. Il s'agit du cadre de vie pour concilier les habitants avec leur ville. Ce levier concerne le renforcement des centres et structures de proximité, l'accompagnement du secteur non-formel, la généra-



Casablanca est gérée par une charte communale qui ne fait pas de distinction entre les petites et les grandes communes.

lisation de l'enseignement primaire, la réhabilitation des établissements de santé, la création d'un centre de gestion des interventions d'urgence et des opérations de secours, la protection de l'environnement, l'amélioration des conditions d'habitat et la généralisation de la couverture des réseaux d'eau potable, d'électricité et d'assainissement (2,6 MMDH). Le deuxième levier porte sur les infrastructures visant à équiper la ville de moyens de mobilité pour le moins acceptables. Ce levier porte sur le développement du transport urbain (extension de la ligne du tramway, le développement du parc d'autobus) et l'aménagement des routes, etc. Le troisième levier est celui du pôle d'excellence économique, qui vise à permettre à la ville de garder sa position de moteur économique. Il s'agit d'améliorer le climat des affaires et de procéder à la restructuration des zones industrielles actuelles, à l'aménagement de nouvelles zones industrielles, de services et de logistique. Quant au quatrième levier, il porte sur l'animation (2 MMDH). Il a pour objectif le renforcement du positionnement de la ville en matière de commerce et de loisirs, et de zone d'accueil des grandes manifestations (construction d'un grand théâtre, d'un village de sport, mise à niveau du Complexe Mohammed V et de l'espace «la Casablancaise», réhabilitation du littoral, de la forêt Merchich et du zoo de Ain Sbaâ).

PAR JALAL BAAZI
j.baazi@leseco.ma

Zoo, les travaux vont bientôt démarrer

La société de développement locale Casa développement, qui a été créée il y a quelques temps sans pour autant entrer en service, commencera ses activités dans les semaines à venir. Selon le wali du Grand Casablanca, l'entreprise commencera à installer des parcmètres dans la ville de Casablanca. Par ailleurs, lors de la conférence, le wali a révélé que vingt sites ont été identifiés pour y construire des parkings (souterrains ou aériens), mais les projets sont actuellement bloqués faute de financement. La ville serait, selon le wali, à la recherche d'investisseurs. Sur un tout autre registre, le maire de la ville vient de signer un arrêté permettant à la police administrative municipale chargée de l'environnement d'entrer en service graduellement. Par ailleurs, le wali a confirmé que les études relatives au parc industriel locatif de Tit-Mellil sont en cours. Concernant le déménagement du zoo de Ain Sebaa, les études architecturales et urbanistiques sont déjà réalisées. Le montant d'investissement a été arrêté à 250MDH, et les travaux devraient bientôt démarrer.